



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 23 OCTOBRE 2013**

DATE DE CONVOCATION

16 octobre 2013

**DELIBERATION N°59/2013/M-T
Portant création d'un gîte Touristique aux
abords de la rivière de Montsinéry**

L'AN DEUX MILLE TREIZE LE VINGT TROIS OCTOBRE À SEIZE HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni en séance ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur **Patrick LECANTE Maire**.

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

EN EXERCICE : 15
PRESENTS : 09
ABSENTS : 06
QUORUM : 08
PROCURATION : 01

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur **Patrick LABEAU** 3^{ème} adjoint
Madame **Marcelline POPO** 4^{ème} adjointe
Madame **Patricia BEAUNOL** adjointe spéciale
Madame **Valérie BATAILLIE** Conseillère
Madame **Liliane DAUPHIN** Conseillère
Monsieur **Brice SEPHO** Conseiller
Monsieur **Marcel POPO** Conseiller
Monsieur **Vincent MAYEN** Conseiller

ABSENTS EXCUSES :

Madame **Rosaline CAMILLE** 2^{ème} adjointe
Madame **Liliane CHAVERIMOUTOU** Conseillère

ABSENTS:

Monsieur **Jocelyn PRALIER** 1^{er} Adjoint
Madame **Marie George DUMAISON** Conseillère
Madame **Pauline TARCY** Conseillère
Monsieur **Alain Patrick ROBINSON** Conseiller

Les conseillers Municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire au vu de l'application de l'article L.2121-14 et L.2121-15 Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Valérie BATAILLIE, Conseillère Municipale, a été nommée à ces fonctions qu'elle a acceptées. Madame Rosaline CAMILLE ayant donné procuration à Madame Patricia BEAUNOL.



....

**Délibération n°59/2013/MT
Portant création d'un gîte touristique aux
Abords de la rivière de Montsinéry**

Objet : Création d'un gîte touristique aux abords de la rivière Montsinéry (crique fontaine).

Mesdames, Messieurs, Chers Collègues,

Monsieur Jocelyn CLET et Madame Milène PATIENT occupent depuis 2006 une parcelle aux abords de la rivière Montsinéry plus précisément dans la zone de « Crique Fontaine ».

De cette parcelle mise en valeur, ils souhaitent créer un gîte touristique avec hébergement et restauration sur place.

La clientèle visée est une clientèle professionnelle et une clientèle dite de loisir.

Il est important de souligner les points suivants :

1- L'alimentation électrique :

Elle se fera par énergie solaire et à ce titre, Monsieur CLET et Madame PATIENT nous sollicitent pour la prise en charge de l'installation de l'équipement photovoltaïque.

2- L'alimentation en eau potable :

Après la visite des services de la CACL, la solution retenue est celle du forage et une demande de prise en charge par le Conseil Régional a été effectuée.

3- L'évacuation des eaux usées :

La solution préconisée est celle de la pose hors sol d'une cuve (station d'épuration).

La note technique et le plan de masse d'aménagement du site sont annexés au présent rapport.

Les décisions à prendre sont les suivantes :

- Approuver le principe de la création d'un gîte touristique par Monsieur CLET et Madame PATIENT aux abords de la rivière Montsinéry (Crique FONTAINE).
- Accompagner Monsieur CLET et Madame PATIENT en prenant à charge l'installation photovoltaïque du site (en partenariat avec l'ADEME).
- Autoriser le Maire à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette opération, notamment à signer toutes pièces administratives, comptables et juridiques s'y rapportant.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121.23 et R.2121-9,

Vu le rapport n°61/MT/2013 relatif à la création d'un gîte touristique aux abords de la rivière Montsinéry (crique fontaine),

Après avoir entendu les explications du Maire et délibéré



DECIDE :

Article 1 : **APPROUVE** le principe de la création d'un gîte touristique par Monsieur CLET et Madame PATIENT aux abords de la rivière Montsinéry (Crique FONTAINE).

Article 2 : **ACCOMPAGNE** Monsieur CLET et Madame PATIENT en prenant à charge l'installation photovoltaïque du site (en partenariat avec l'ADEME).

Article 3 : **AUTORISE** le Maire à toutes les démarches afférentes à cette opération, notamment à signer toutes pièces administratives, comptables et juridiques s'y rapportant.

ADOPTÉE PAR DIX (10) VOIX CONTRE ZÉRO (0).

Pour certification exécutoire,
Fait à Montsinéry-Tonnégrande, le 23 octobre 2013

Le Maire,



Patrick LECANTE

Publication le : **0 4 NOV. 2013**

